Droits Quotidiens

Comment le CPAS se rembourse-t-il l'aide sociale accordée à titre d'avance ?

Mise à jour : Vendredi 2 juin 2023
Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

Le CPAS peut récupérer l'aide sociale accordée à titre d'avance (en attendant que vous receviez vos ressources) :

- directement auprès de l'**organisme** qui doit vous payer ces ressources (ONEM, mutuelle, etc.) ;
  ou
- auprès de **vous**.

Le CPAS peut vous accorder une aide sociale financière mensuelle équivalente aurevenu d'intégration sociale (RIS) à titre d'avance **dans l'attente** que vous receviez **d'autres ressources** (généralement, chômage, mutuelle, pension, etc.).

En effet, lorsque vous introduisez une demande pour obtenir une allocation sociale, le traitement de cette demande prend parfois du temps. Si cette allocation sociale est votre seul revenu, et si elle ne vous est pas directement versée, vous vous retrouvez sans ressources pour vivre. Les avances versées par le CPAS remédient à cette situation.

Dans ce cas, **l'aide sociale** accordée est **remboursable** puisqu'elle est une avance sur une autre ressource.

Le CPAS peut **récupérer les avances** qu'il vous a accordées directement auprès de **l'organisme de sécurité sociale** (ONEM, mutuelle, SFP, etc.).

Ce qu'il reste de l'allocation sociale, après déduction des avances, vous est bien sûr payé à vous.

Ce mécanisme est **automatique**, dès que le CPAS vous octroie des avances. Le CPAS ne doit**pas** obtenir **votre accord**.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Région wallonne : article 99 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.

Région de Bruxelles-Capitale : article 99 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.

Région flamande : article 99 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale.

Les documents types

Brochure : Guide de l'aide sociale - éditée par le SPP Intégration sociale - édition 2019.

CC BY NC ND